

FORMATION INITIALE DE PERSONNE COMPETENTE EN RADIOPROTECTION (PCR)
MODULE THEORIQUE COMMUN : du 7 au 9 JUIN 2021
ET MODULES APPLIQUES SECTEUR INDUSTRIE SOURCES NON SCHELLES
ET/ OU SOURCES SCHELLES : 17 au 18 JUIN, du 24 au 25 JUIN et du 28 au 30 JUIN 2021

<p>Lieu : St-Denis (Nouveaux locaux Apave)</p>	<p>Objectifs : Acquérir et valider les connaissances nécessaires pour exercer la fonction de personne compétente en radioprotection (en application de la législation)</p>
<p>Public : Personne désignée pour assurer la mission de personne compétente en radioprotection</p> <p>Prérequis : Le niveau baccalauréat scientifique ou technologique à orientation scientifique est nécessaire (une copie de ce diplôme doit être transmis au moment de l'inscription sous format .pdf de préférence)</p> <p>Intervenant : Formateur externe</p> <p>Recyclage : Tous les 5 ans</p> <p>Dates : Module théorique : Du 7 au 09/06/2021 ET Modules appliqués secteur industrie sources non scellées et ou scellées: 17, 18, 24, 25, 28, 29, 30 06/2021</p> <p>Les stagiaires devront s'équiper d'une calculatrice scientifique et de leurs dosimètres</p>	<p>Programme Module théorique commun (3 jours) :</p> <ul style="list-style-type: none">- Protection contre l'exposition externe : calculs de débits de dose et de protection.- Evaluation des risques et zonage- Analyse d'un poste de travail- Détection et mesure des rayonnements ionisants- Surveillance dosimétrique- Contrôles techniques de radioprotection- Gestion d'une situation radiologie dégradé ou accidentelle- Complément pour l'option source non scellées : protection contre l'exposition interne- Evaluation des risques de dispersion des radioéléments et identification des protections adaptées- Mise en œuvre de procédure de gestion des déchets- Organisation de la décontamination <p>Module pratique appliqué au secteur industrie (8 jours) :</p> <ul style="list-style-type: none">- Base de la prévention des risques professionnels (définitions et acteurs)- Rayonnement ionisants et effets biologiques,- Principes de radioprotection des travailleurs- Moyens de protection (calculs et mesures de dose et de protection)- principes de détection des rayonnements ionisants : utilisation d'une large gamme d'appareils de mesure.- Evaluation du danger radiologique et définition des zones réglementées.- Analyse des postes de travail et classement des travailleurs- Surveillance dosimétrique et médicale des travailleurs- Détection et mesure des rayonnements ionisants- Evaluation des risques de dispersion de matière contaminée- Mise en œuvre de la procédure de gestion des effluents et des déchets- Organisation de la décontamination d'un poste de travail- Mise en œuvre et réalisation des contrôles de radioprotection- Acteurs internes et externes à l'établissement en matière de radioprotection- Gestion d'une situation radiologique dégradée ou accidentelle- Environnement administratif lié à la détention d'installations radiologiques <p><i>Nota : Programme conforme aux exigences de l'arrêté du 6 décembre 2013</i></p> <p>Contrôle des connaissances :</p> <ul style="list-style-type: none">- Evaluation sous forme d'un QCM pour le module théorique et un QROC (question à réponse ouverte courte)- Evaluation orale pour le(s) module(s) appliqué(s) <p>Suite à la réussite aux contrôles des connaissances du module théorique et du/des module(s) pratique(s), un certificat de formation d'une validité de cinq ans (à partir du test du module théorique), requis pour la désignation de la personne compétente en radioprotection, est délivré par l'organisme certifié.</p>

Date limite d'inscription et transmission du diplôme : Le 30 avril 2021

Inscription sur le site <https://www.sirene.inserm.fr/>

Sur « Demander une formation » : Région : Ile de France / Domaine : Hygiène et sécurité

Contacts : Julie MAZEL et Catherine SUSSEST

Formation continue DR Paris 7

Inserm – Immeuble Kadence – 86-88 rue Regnault

75640 Paris – cedex 13

Tel : 01 81 70 72 30 ou 01 81 70 72 28

Mail : formation.paris7@inserm.fr